

Mémoire dans le cadre de la démarche de réflexion sur l'avenir de la forêt

Mémoire remis au ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Par : Marie-Chantal Bouchard

De: Joliette

7 avril 2024

Thème 1. Aménagement durable et productivité des forêts québécoises

En réponse à la recommandation du Forestier en chef, comment l'approche d'aménagement des forêts devrait-elle être adaptée pour qu'elles soient plus résilientes face aux changements climatiques? Expliquez pourquoi.

Il faut laisser le temps à la forêt de se régénérer en continuant de miser sur l'aménagement écosystémique. Les interventions en forêt ont le potentiel de nuire ou de renforcer ces processus. Il faut donc s'assurer de profiter de ces mécanismes, peu coûteux et efficaces, dans la lutte contre les changements climatiques.

Bien que les changements climatiques demanderont des ajustements, les fondements de l'aménagement écosystémique demeurent tout à fait pertinents et méritent d'être mis en œuvre dans une perspective nouvelle de renforcement de la résilience des forêts face aux changements globaux. Les travaux du groupe d'experts de 2017¹ et la compréhension du fonctionnement des écosystèmes naturels devrait constituer la base pour envisager les mesures d'adaptation à mettre en place.

De plus, le calcul des possibilités forestières doit inclure les perturbations naturelles *a priori* plutôt qu'*a posteriori*. Cette approche conduirait à l'établissement d'une réserve de précaution pour permettre de diminuer l'imprévisibilité.

Dans quelle mesure seriez-vous favorable à l'intensification de la production forestière sur certaines portions du territoire forestier si cela permettait d'approvisionner les usines avec le même volume, sur un plus petit territoire, tout en ajoutant des territoires protégés pour la biodiversité et l'atteinte des cibles de conservation?

L'effort sylvicole accru ne doit pas viser de nouvelles parcelles et se concentrer dans les secteurs les moins à risque face aux changements globaux. Il doit favoriser une culture de restauration et devra être suivi rigoureusement pour assurer la régénération.

Aucun recul environnemental au niveau du paysage ne doit découler de cette sylviculture intensive.

Comment la production forestière pourrait-elle contribuer davantage à la séquestration de carbone et à la décarbonation de l'économie du Québec?

La gestion de la forêt influence le carbone contenu dans les forêts. Plusieurs mesures peuvent permettre d'influencer positivement la gestion du carbone forestier, par rapport à la situation actuelle (préservation des vieilles forêts, allongement des rotations et diminution des coupes totales). Celles qui nuisent au bilan de carbone provenant de la forêt doivent être révisées. forêts.

¹ Comité d'experts sur l'aménagement écosystémique des forêts et les changements climatiques, 2017. L'aménagement écosystémique des forêts dans le contexte des changements climatiques – Rapport du comité d'experts, Québec, 29 p. [Disponible en ligne.](#)

Le gouvernement doit développer une stratégie de gestion du carbone forestier qui maintient la conservation de vieilles forêts dans les solutions prioritaires.

En réponse à la recommandation du Forestier en chef, comment devrait se faire la mise en application d'un zonage forestier priorisant la production forestière sur une partie du territoire forestier public?

L'utilisation accrue de la sylviculture peut se faire sans zonage. L'introduction de zonages en milieu forestier doit permettre de prioriser les zones touchées par des perturbations naturelles, afin de limiter autant que possible la dégradation des forêts.

Si un zonage doit être mis en place, il doit s'agir d'une approche par zonage multifonctionnel pour harmoniser les usages sur un territoire donné et de définir des usages prioritaires sur ces territoires avec les utilisateurs. La production du bois n'est qu'une partie de la l'utilisation et ne doit pas être privilégiée au détriment des autres usages, sans faire l'objet de consultations avec les parties concernées.

Les zones d'aménagement intensif ne doivent pas être exclues des lois et règlements.

Thème 2. Approvisionnement en bois

Quelles améliorations pourraient être apportées au format, au contenu et au processus des plans d'aménagement forestier produits par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts?

Afin d'assurer la réalisation des objectifs des stratégies régionales de production de bois, un suivi des objectifs et des résultats devrait être intégré dans les Plans d'aménagement forestier intégré tactiques. Cette obligation devrait être enchâssée dans la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier.

Quelles améliorations pourraient être apportées aux types de droits forestiers existants?

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts doit amorcer un processus de réconciliation sincère avec les Nations autochtones, menant à des ententes de gestion territoriale et de gestion des ressources et du territoire.

Thème 3. Conciliation des usages

Quels changements pourraient être apportés afin que les mécanismes de participation en place permettent de mieux prendre en compte les valeurs et les besoins exprimés par les personnes et organismes concernés par la gestion des forêts publiques?

En plus des tables de gestion intégrée des ressources et du territoire, il faut ajouter un mécanisme de consultation régionale, qui serait davantage au niveau stratégique. Celle-ci doit pouvoir parler d'aménagement du territoire et de gestion de toutes les ressources du territoire,

et non pas uniquement d'aménagement forestier, comme le font les tables de gestion intégrée des ressources et du territoire.

Thème 4. Développement économique et retombées régionales

Quels changements pourraient être apportés pour que la forêt contribue davantage au développement économique, aux emplois et aux retombées régionales?

Avec les défis environnementaux présents et à venir, il est essentiel que le gouvernement amorce un processus de transition économique juste du secteur forestier et de diversification économique des communautés forestières, afin de ne pas laisser tomber les personnes œuvrant dans le secteur forestier et les communautés forestières. Ce plan doit être réfléchi par toutes les parties concernées (premières nations, travailleurs et les travailleuses, les syndicats, les entreprises et le gouvernement).

Quelles actions pourraient être mises en œuvre pour favoriser l'utilisation de la biomasse forestière?

Tous les projets d'utilisation de biomasse forestière résiduelle et non pas couper spécifiquement pour la production d'énergie doivent être élaborés pour une utilisation dans un circuit court et passer par une évaluation des bénéfices environnementaux et un suivi serré pour viser la carboneutralité.